



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

théâtres

Question écrite n° 43177

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les menaces qui pèsent sur les théâtres lyonnais labellisés "scènes découvertes". Ce réseau compte quatre établissements : Clochards célestes, l'Elysée, L'espace 44, Les Marronniers. Lors de la saison 2007-2008, ces scènes ont présenté 80 spectacles, soit 736 représentations, parmi lesquels 40 créations. Elles ont accueilli 22 922 spectateurs. Leurs tarifs peu élevés offrent la possibilité aux plus modestes de se rendre au théâtre. Elles reçoivent également les jeunes artistes issues des écoles de théâtre : ENSATT, École de la comédie de Saint-Étienne, Conservatoire de Lyon, de Grenoble, Scène sur Saône, Cie du premier acte, théâtre de l'Iris... Dans le cadre d'un dispositif mis en place en 2002, la ville de Lyon et la DRAC subventionnaient les "scènes découvertes". En 2007, la subvention de Lyon s'élevait à 195 000 € et celle de l'État à 96 000 €. Or, le 13 janvier 2009, la DRAC Rhône-Alpes a annoncé son intention de mettre un terme à l'engagement de l'État. Cette décision sonnerait la mort des quatre théâtres concernés dont les résultats ne sont pas à démontrer. Il lui demande de bien vouloir intervenir afin que soient reconduites les subventions en direction du réseau "scènes découvertes".

Texte de la réponse

En 2002, la ville de Lyon et l'État se sont engagés conjointement dans une politique contractuelle visant à permettre le repérage et l'accompagnement de jeunes créateurs dans le domaine du spectacle vivant. Cette politique s'est traduite par le dispositif « Scène Découverte ». En 2009 comme en 2005, il a été procédé à une évaluation de fin de convention des sept lieux lyonnais bénéficiant d'une aide dans le cadre de ce dispositif et à une réflexion sur les enjeux de cette politique publique (dans l'attente des résultats de cette évaluation, les crédits ont été reconduits en 2009). Il a été décidé de reconduire ce dispositif tout en le faisant évoluer pour permettre à de nouveaux projets d'en bénéficier. Le conseil régional a, par ailleurs, choisi de s'associer au partenariat entre la ville de Lyon et la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes. À cet effet, un appel à projet a été lancé au printemps, et les candidats ont été auditionnés sur la base des critères suivants : pertinence des choix artistiques, modalités d'accompagnement des artistes, réalité du repérage d'artistes émergents, interaction entre le lieu candidat et les autres dispositifs ou labels de chaque partenaire public, équilibre au profit de disciplines plus fragiles ou moins représentées du spectacle vivant. Les choix effectués vont être très prochainement communiqués aux structures et le montant de l'aide qui pourra leur être apportée sera fixé ultérieurement en fonction des moyens en crédits d'intervention des trois partenaires pour le budget 2010. Il a été convenu qu'un lieu remplissant les mêmes critères de choix pour au moins deux des partenaires publics pourrait se prévaloir de la dénomination « Scène Découverte ».

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43177

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 2009

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1941

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10633